



# Commission des libérations conditionnelles du Canada

## Rapport sur les dépenses annuelles de voyages, d'accueil et de conférences pour 2016-2017



Comme l'exige la [Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements](#) du Conseil du Trésor, le présent rapport fournit de l'information sur les dépenses annuelles totales de voyages, d'accueil et de conférences de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017. Il fournit également une explication des écarts par rapport à l'exercice précédent dans chacune de ces catégories.

Ces données sont mises à jour chaque année et ne comportent aucun renseignement non divulgué en vertu de la [Loi sur l'accès à l'information](#) ou de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).

Les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences engagées par la CLCC sont pour la plupart directement liées à des activités à l'appui du mandat du ministère et des priorités gouvernementales. La CLCC est un tribunal administratif indépendant qui rend des décisions concernant le moment et les conditions des diverses formes de mise en liberté qui peuvent être accordées aux délinquants. La CLCC rend également des décisions au sujet de la suspension du casier et fait des recommandations en matière de clémence en vertu de la [prérogative royale de clémence](#).

Les déplacements sont requis dans le cadre de la prestation du mandat de la CLCC. La composante la plus importante est le déplacement des commissaires et du personnel aux établissements correctionnels pour mener des audiences de libération conditionnelle. Des déplacements sont également requis pour la gouvernance interne, car le ministère compte au total 6 bureaux régionaux répartis dans 5 provinces. Une autre raison principale des déplacements de la CLCC sont les déplacements requis pour de la formation. L'importance de la cohérence nationale dans la prise de décision en matière de libération conditionnelle exige que le personnel et les commissaires participent à la même formation à l'échelle du ministère. La CLCC s'efforce de minimiser les frais de voyage dans la mesure du possible en encourageant les options, telles que la téléconférence et la vidéoconférence.

La CLCC s'efforce de minimiser dans la mesure du possible les frais d'accueil. Les dépenses sont principalement engagées par la CLCC en raison de l'obligation pour les employés de passer des périodes normales de pause ou de repas en raison d'opérations ou de réunions d'affaires. À titre exceptionnel, la CLCC offrira des frais d'accueil dans le cadre d'une activité telle que la formation des membres du conseil ou la semaine nationale de la fonction publique.

Les frais de conférence de la CLCC représentent généralement les frais d'inscription aux conférences lorsqu'un employé de PBC participe au nom de l'organisation et peut ou non avoir à présenter un sujet pertinent pour le mandat du ministère. La CLCC a un comité de conférence

nationale pour examiner et approuver la participation des commissaires et des employés aux conférences régionales, nationales et internationales.

Pour de plus amples renseignements sur le mandat et les activités du ministère, veuillez vous référer au [Plan ministériel](#) et au [Rapport sur les résultats](#) de la CLCC.

Les dépenses annuelles totales de voyages, d'accueil et de conférences de la CLCC sont résumées ci-dessous:

| Catégorie de dépense<br>(en milliers de dollars)                  | Dépenses pour<br>l'exercice se<br>terminant le<br>31 mars 2017 | Dépenses pour<br>l'exercice<br>précédent se<br>terminant le<br>31 mars 2016 | Écart          |
|---|--|---|----------------|
|   | (a)  | (b)   | (a - b)        |
| Voyages – fonctionnaires  | 1 465 \$   | 1 536 \$  | (71 \$)        |
| Voyages – non-fonctionnaires                                      | 125 \$   | 86 \$   | 39 \$          |
| Voyages internationaux du ministre<br>et du personnel du ministre | 0 \$   | 0 \$  | 0 \$           |
| <b>Total des dépenses de voyages</b>                              | <b>1 590 \$</b>  | <b>1 622 \$</b>   | <b>(32 \$)</b> |
| <b>Accueil</b>  | <b>10 \$</b>   | <b>4 \$</b>   | <b>6 \$</b>    |
| <b>Frais de participation aux<br/>conférences</b>                 | <b>12 \$</b>   | <b>14 \$</b>  | <b>(2 \$)</b>  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 612 \$</b>  | <b>1 640 \$</b>   | <b>(28 \$)</b> |

### **Écarts importants par rapport à l'exercice précédent**

#### **Voyages :**

Les dépenses de voyage du ministère pour les fonctionnaires ont diminué de 71 k\$ en 2016-2017 par rapport à 2015-2016. Cette diminution est conforme aux efforts continus visant à garantir que les dépenses de voyage sont gérées de la manière la plus efficace et la plus économique en favorisant l'utilisation de technologies disponibles telles que la téléconférence et la vidéoconférence.

Les dépenses de voyage du ministère pour les non fonctionnaires ont augmenté de 39 k\$ en 2016 à 2017 par rapport à 2015-2016 et sont principalement attribuables aux déplacements des Aînés. Le travail de la CLCC visant à renforcer la façon dont ont rencontré les besoins des

délinquants autochtones, des victimes et des communautés; continue de veiller à ce que les obstacles systémiques à la participation des Autochtones soient abordés en matière de libération conditionnelle et de suspensions du casier.

**Voyages internationaux du ministre et du personnel du ministre :** sans objet.

**Accueil :**

Les dépenses d'accueil du ministère ont augmenté de 2016-2017 de 6 k\$ par rapport à 2015-2016. L'augmentation s'explique par quelques cas où les dépenses ont été engagées pour que les employés travaillent pendant des périodes normales de pause ou de repas pendant les réunions ou la formation.

**Frais de participation aux conférences :**

Les frais du ministère ont diminué de 2 k\$ en 2016-2017 par rapport à 2015-2016. En 2016-2017, la participation a été approuvée pour moins de conférences que l'année précédente.